III. – MAROC

1. – LES VICISSITUDES DE LA « SOUVERAINETÉ SAHARIENNE »

A la fin de l'année 1978, les autorités marocaines paraissaient s'accommoder des changements politiques intervenus à Nouakchott en juillet, et fondaient par ailleurs avec l'Algérie de sérieux espoirs de négociation à la suite des nombreux entretiens secrets qu'avaient eus leurs émissaires respectifs. Mais la disparition du Président Boumediène allait dissiper leurs espérances et susciter de nouvelles inquiétudes dans la mesure où s'amorçait un rapprochement algéro-mauritanien, symbolisé par la présence d'une délégation mauritanienne aux obsèques du Président algérien, et concrétisé par de solennelles déclarations en faveur du « droit intangible des peuples à l'auto-détermination ». A la suite d'attentats à Oujda et dans sa région, qui faisaient des morts et des blessés parmi la population, la tension remontait entre les deux pays, tandis que le F. Polisario accentuait ses attaques sur le terrain tout en poursuivant son offensive diplomatique auprès des Etats africains pour les presser de reconnaître la RASD. L'accord de cessez-le-feu obtenu en juillet avec la Mauritanie a donné au Front une plus grande latitude pour concentrer ses forces et ses opérations militaires contre les seules positions marocaines, au point de lui laisser entrevoir la possibilité d'imposer une solution militaire. L'offensive « H. Boumediène » déclenchée au Nord-Est d'El Aioun, est passée sous silence dans la presse marocaine, alors qu'elle est présentée par le F. Polisario comme un important succès.

Par contre l'attaque de Tan Tan le 28 janvier (1) fait grand bruit dans les journaux marocains et sème le désarroi dans tous les états-majors des partis qui parlent de « catastrophe nationale » (*Istiqlâl*) de « complot » (USFP) et se demandent « si toutes les responsabilités ont été pleinement assurées », alors que la thèse officielle croit toujours à une possible négociation avec le Président Chadli dans le même esprit que lors du Traité d'Ifrane de 1969 et à une éventuelle médiation de la France sur un projet de solution fédérale. L'échange de lettres entre M. Boucetta et M. Bouteflika reflète cependant la persistance de divergences profondes sur la nature du conflit saharien, et l'ensemble des forces politiques va appeler à la mobilisation populaire pour laver l'humiliation et

(1) Selon le F. Polisario, des prisonniers sahraouis ont été libérés, la base de ravitaillement des unités marocaines aurait été en grande partie détruite, et les FAR auraient eu 314 morts et 300 blessés. Informations contredites par le correspondant du *Monde* à Rabat qui fait état, après une visite à Tan Tan le 7 février, de 25 morts et 23 blessés et de quelques dégâts matériels.

riposter à cette bravade présentée comme l'œuvre de l'aile dure du FLN. L'Istiqlâl refusant toute concession à l'intégrité territoriale va jusqu'à menacer l'Algérie de fomenter des guérillas sur son territoire. L'USFP se refuse à toute capitulation même s'il faut sacrifier le parti, et appelle, avec les Anciens Résistants, à un changement de stratégie avec création d'une armée de libération et d'unités spécialement formées à la guérilla. Le PPS et le RNI se joignent à ces positions de vigilance et de fermeté. Les commissions parlementaires des Affaires étrangères et de l'intérieur se réunissent pour débattre de la situation au Sahara, dans l'attente de la session extraordinaire du parlement réclamée dès le 4 février par le Parti de l'Istiqlâl.

La réaction officielle ne viendra qu'en mars après la visite privée en France du Souverain et au terme d'une évolution du contexte diplomatique jugé préoccupant. En effet, d'une part le roi a perdu avec la chute du Shah un de ses rares et puissants alliés, et n'a toujours pas obtenu des USA les armes et les équipements nécessaires; d'autre part la Mauritanie ne cache plus son désir de parvenir seule à la paix, les positions diplomatiques du F. Polisario à l'ONU et à l'OUA ne cessent de s'améliorer, et la RASD a été reconnue par l'Ethiopie. Dans son discours du Trône, le roi se contente de rappeler que « la légitimité de [notre] droit finira par triompher et s'imposer à tous »; mais dans son message du 8 mars adressé au parlement le ton et les propos se durcissent pour annoncer la nouvelle stratégie imposée par une « situation » qui a atteint le seuil de l'intolérable », qui est celle de ni guerre ni paix, avec tous les inconvénients et les conséquences d'une situation de guerre » : désormais la nation tout entière sera associée à l'élaboration des décisions grâce à la création d'un Conseil » groupant les représentants de toutes les tendances politiques organisées » qui devra assister le Roi « dans la détermination et la conduite de la politique en matière de sauvegarde du territoire national et de sécurité de l'Etat ». La Chambre approuve cette décision le 12 mars et recommande l'exercice du « droit de suite » en cas d'agression de l'Algérie dont la responsabilité dans l'aggravation du conflit et le blocage de la situation diplomatique est unanimement soulignée. Dans le cadre de cette révision de la politique saharienne, un premier changement est opéré à la tête de l'Etat-major des FAR dans les territoires du sud : le colonel Moh. Abroq, promu colonel-major, remplace le colonel Abdel Aziz Bennani nommé inspecteur général de l'Infanterie; par ailleurs des instructions sont données aux médias de débloquer l'information sur la situation réelle, pour répondre aux interrogations d'une certaine presse impatiente de faire connaître les résultats de cette nouvelle politique.

Le 27 mars le Conseil national de Sécurité est formé (2) en même temps que le nouveau gouvernement présidé par l'ancien ministre de la Justice M. Maati Bouabid (3) – mais sans que l'on soit fixé sur ses attributions exactes et les règles de son fonctionnement. La nouvelle stratégie mise en œuvre, « l'offensive dans la défensive », commence à payer sur le terrain, mais le Front

(2) Cf. *Infra Documents* Maroc. Ce Conseil réunit autour du roi 10 personnalités, 2 pour le RNI, le PI, l'USFP et le MP, et une pour le PPS et le MPDC.

(3) Cf. *Infra*, II, p. 000.

Polisario n'en poursuit pas moins ses nombreux et violents accrochages dans la région de Tan Tan notamment entre le 8 et le 12 avril ; le renforcement de ses effectifs et de son armement inquiète les partis politiques, qui s'étonnent d'une certaine expectative du gouvernement tant au plan militaire que diplomatique où la position du Maroc n'a cessé de se dégrader. En effet, la Mauritanie est toujours prête à dialoguer avec le Polisario et à renouer avec l'Algérie ; en outre celle-ci réaffirme son attachement à la paix sur la base de principes juridiques, consacrés par la communauté internationale et qui recueillent une audience de plus en plus large; Même l'Espagne par l'intermédiaire de son Ministre des Affaires étrangères venu à Alger pour y signer un contrat de gaz, prend position en faveur du F. Polisario. Les autorités marocaines en sont réduites à stigmatiser derrière ce paravent juridique et par l'entremise d'une armée de mercenaires, les visées expansionnistes des « gouvernants » algériens par opposition aux traditions pacifiques de « leur peuple », et à dénoncer leurs desseins déstabilisateurs ou leur complicité inconsciente de l'impérialisme soviétique, voire de l'anarchisme libyen.

Pressé par sa majorité parlementaire qui réclame plus que de « la franchise et des discours », le gouvernement marocain tente une percée au niveau diplomatique en alertant successivement le Président de l'OUA et le Conseil de Sécurité des Nations Unies des graves dangers que font peser sur la sécurité de la région, les incessantes agressions et violations territoriales perpétrées par l'Algérie, dont les dernières en mai et juin ont causé de nombreux morts et blessés parmi la population civile. A quelques jours de la réunion du Comité *ad hoc* de l'OUA et avant la conférence au sommet, il n'est pas négligeable pour le Maroc, en perte de crédibilité, d'agiter la menace d'une véritable guerre entre deux Etats frères et d'en rejeter la responsabilité exclusive sur l'Algérie. Celle-ci, forte de ses succès diplomatiques, traite cette démarche par le mépris, tandis que se renoue autour du roi un large et ferme consensus national exprimant l'attachement indéfectible des marocains à la marocanité du Sahara, et leur détermination à combattre la guerre « avec les moyens qu'elle comprend ». Ces mises en garde n'auront cependant aucun effet sur les chefs d'Etat africains réunis le 21 juillet à Monrovia où le Maroc essuie son premier et sérieux revers diplomatique : en effet, le texte adopté par le 16e sommet de l'OUA, préconise un cessez-le-feu général et l'organisation sur tout le territoire d'un référendum d'autodétermination. Condamnant le lâchage de la Mauritanie qui a voté ce texte (4) et affichant la plus grande indifférence à l'égard de l'OUA, « ce machin », la presse des principaux partis multiplie les appels au renforcement du front intérieur en prévision des bouleversements que laisse entrevoir le revirement mauritanien (5).

Malgré un avertissement solennel de Hassan II, la Mauritanie signe le 5 août à Alger un « accord de paix définitive » avec le F. Polisario, qu'elle reconnaît officiellement, et déclare renoncer à ses revendications sur le Sahara

(4) Pour *Al Maghrib*, Nouakchott « s'est engagé résolument dans la voie de la capitulation sans conditions, choisie par l'Algérie pour la Mauritanie ».

(5) Pour M. A. ALAOUI, le « Maroc peut exercer son droit de préemption si la Mauritanie renonce au Tiris El Gharbia ». *Maroc Soir*, 25/7.

Occidental. Le gouvernement marocain réagit aussitôt en retirant ses troupes stationnées en Mauritanie et en dénonçant publiquement les accords d'Alger. Mais le roi paraît ensuite s'accommoder de la défection de son ancien « protégé » avec lequel il s'engage à rester en bons termes. En fait il ne tient pas à gâter le climat diplomatique avant de se prévaloir du « droit de préemption » que toute la presse (6) le somme d'exercer rapidement sur le territoire du Tiris El Gharbia tombé en déshérence. Le 11 août les FAR prennent le contrôle de Dakhla et trois jours après les représentants des 16 tribus viennent à Rabat prêter serment d'allégeance au roi (7). Comme en 1976, le monarque réhabilite la « Beia » comme procédure de « légitimation populaire » pour se doter d'une nouvelle province dont il devient le protecteur et le suzerain et qui enverra ses députés au Parlement ainsi que son drapeau au Mausolée de Mohamed V. Dès le 16 août, le souverain nomme M. Charif Dlimi, gouverneur de la nouvelle province de Oud-ed-Dahab, et le 29 août la chambre des représentants adopte deux projets de loi relatifs à l'organisation des élections (8).

L'ensemble des formations politiques organisées ont aussitôt proclamé par la voix de leurs dirigeants et à travers les communiqués des instances exécutives, le soutien sans réserve qu'ils apportaient à la récupération par le Maroc du Tiris El Gharbia. Certains partis politiques, dont le RNI, ont même demandé au gouvernement marocain d'armer les populations limitrophes de l'Algérie. La presse dans son ensemble considérait cette récupération comme une détermination payante au plan interne pour le moral de la nation et de l'armée et au plan externe pour faire oublier les échecs de la diplomatie marocaine. Le roi pour sa part se félicitait devant la presse internationale de l'évolution de la situation et réaffirmait que le Maroc était prêt à défendre jusqu'au bout les frontières qu'il venait de recouvrer. Une nouvelle approche du problème transparaissait de ses propos dans la mesure où il ne semblait pas s'opposer à l'arrivée au pouvoir à Nouakchott du F. Polisario considéré comme un « mouvement mauritanien »; par ailleurs le fait de souligner que le territoire marocain était, en dehors de Ceuta et Melilla, entièrement récupéré, sous-entendait que le Maroc abandonnait ses revendications « algériennes » sur Tindouf, Saoura et Tidikelt. Cette récupération est qualifiée à Alger de véritable « coup de force » et de « double agression contre le peuple sahraoui et la Mauritanie »; l'Espagne de son côté renouvelle sa position en faveur d'une véritable décolonisation du Sahara occidental; le F. Polisario réagit également en intensifiant ses raids militaires, à Biranzaran sur la route de Dakhla et autour de la garnison de Lebouirate près de Zag dans le sud marocain, où les FAR auraient subi une lourde défaite si l'on en croit le ton alarmiste des commentaires de la presse marocaine. Comme de coutume, ces attaques du F. Polisario, qui précèdent la tenue à la Havane du Sommet des Non-alignés, ne sont pas exemptes d'arrières-pensées politiques, mais elles marquent aussi par

(6) *Maroc-Soir, L'Opinion* et *Al Maghrib* notamment.
(7) *Al Maghrib* 16/8 – *Le Matin* 17/8 – *BORM* (3490 bis) 20/9/79 : 563.
(8) La nouvelle province comptera 3 députés, 2 élus au suffrage universel direct et un élu par les conseils communaux.

la dûreté des combats et l'ampleur des forces déployées (9) un nouveau palier dans l'escalade du conflit. Le 6 octobre, cette guerre des sables atteint son point culminant avec la bataille de Smara qui, quel que soit le bilan réel des pertes (10) aura été la plus sanglante en 4 ans de conflit. Elle illustre aussi les changements quantitatifs et qualitatifs survenus progressivement dans les moyens mis en œuvre et dans les stratégies poursuivies par les belligérants, notamment du côté du F. Polisario. En effet pour la première fois les FAR ont utilisé des mirages F1 contre non plus de simples guerillos, mais des soldats en uniformes d'une véritable armée de libération forte de 10 000 hommes et dotée d'un matériel de plus en plus lourd et sophistiqué. Parallèlement aux embuscades et coups de main propres à démoraliser l'adversaire, le F. Polisario n'hésite pas à lancer de très nombreux effectifs allant jusqu'à 5 000 hommes, à l'assaut de garnisons importantes situées à l'intérieur du « triangle stratégique » des phosphates : El Aïoun, Smara, Bou Craa, en choisissant toujours le moment le plus favorable à sa cause.

La presse nationale fait silence sur les revers de l'armée marocaine et s'ingénie à donner des versions « objectives » et rassurantes de ses opérations pour s'assurer la maîtrise du conflit sur le terrain ; mais l'opinion publique ne semble pas être dupe et la classe politique laisse même transparaître une certaine inquiétude sur les chances de succès, tant le Maroc a du reculer sur le terrain militaire et même diplomatique, alors que ses thèses avaient recueilli au prix d'un certain forcing une très large audience au sein de la communauté internationale.

Dans le même temps, le F. Polisario accumule des succès diplomatiques (résolution de la Havane, reconnaissance de la RASD par 35 Etats) qui contribuent à accroître la crédibilité d'une entité sahraouie. Une fois passée l'euphorie des cérémonies d'allégeance on s'est plu à souligner, dans les rangs des partis politiques, qu'une des conditions essentielles pour fonder la légitimité de cette « récupération » résidait dans la maîtrise militaire du conflit, ce qui impliquait de donner à l'armée tous les moyens nécessaires non seulement pour riposter mais surtout pour reprendre l'initiative.

La presse s'est même fait l'écho d'une certaine amertume devant la passivité chronique du gouvernement, symbolisée par la non-réunion du Conseil national de Défense, et son défaitisme patent dans les instances internationales. L'USFP et le PPS qui ne ménagent pas leurs critiques, réclament de nouvelles méthodes, et des choix plus rigoureux et audacieux. Aussi n'est-il pas surprenant de voir le gouvernement marocain adopter dès octobre une stratégie plus offensive dans la conduite militaire et politique du conflit saharien. Il décide dans un premier temps de faire appel à des missions d'experts étrangers (Egyptiens, Américains et Français) pour réorganiser les forces armées marocaines et redresser le moral d'une armée dont le comportement de certains

(9) Le F. Polisario a engagé 3 000 hommes le 11/8 dans l'attaque de Bir Anzaran et 5 000 hommes dans celle de Lebouirate le 24/8.

(10) 1 050 morts sahraouis selon Rabat, 1 269 marocains tués selon le F. Polisario.

officiers (11) a été, entre autre facteurs (12), à l'origine de certaines défaillances. Dans un second temps, et fort du soutien politique et militaire des USA, il lance le 7 novembre une opération de grande envergure, baptisée « Ohoud », mobilisant 6 à 7000 hommes et destinée à récupérer quelques points forts évacués volontairement ou abandonnés à la suite d'attaques du F. Polisario, comme Mahbès, Farsia et Jdiria. Outre son impact psychologique au niveau national, le roi entend se servir des retombées positives de cette opération militaire pour améliorer le crédit du Maroc au plan international, et sa position diplomatique dans une éventuelle négociation. Comme il l'a laissé entendre le 6 novembre, dans son discours anniversaire de la Marche Verte, le Souverain ne désespère pas de trouver un terrain d'entente avec l'Algérie. Quelques jours plus tard, ce sera même au tour de M'Hamed Boucetta de renouveler cet appel en faveur « du dialogue et de la discussion » par une proposition de négociations pour une « paix dans la dignité » mais « sans renoncement aux droits et à la souveraineté du Maroc »... Le Président Chadli Bendjedid ne donnera pas suite à ces invites, dans la mesure où le F. Polisario continue de se prévaloir d'une position militaire avantageuse, et où surtout le comité de décolonisation de l'ONU finit par adopter une résolution (13) favorable à ses thèses, ce qui amplifie le succès déjà remporté à Monrovia. Ce texte qui pour la première fois invite le Maroc à mettre fin à l'occupation du Sahara occidental et reconnait le F. Polisario comme « représentant du peuple du Sahara occidental », sera entériné en séance plénière par l'Assemblée générale des Nations Unies, accentuant ainsi l'isolement diplomatique du Maroc et la précarité de ses « droits territoriaux » sur le Sahara.

Agrippé farouchement à ses « droits historiques » et plus que jamais attaché à les défendre, le gouvernement marocain ne prendra pas ombrage de ces recommandations qui, au demeurant, loin d'entamer l'unité nationale ne feront que la renforcer dans le sens même d'une certaine agressivité. Il ira même, alors que le président W. Tolbert avait obtenu l'accord du roi, jusqu'à renoncer à sa participation au Comité des Sages de l'OUA, M'Hamed Boucetta prétextant la partialité de certains Etats membres comme la Tanzanie qui a reconnu la RASD et le Mali qui entretient d'étroites relations avec le F. Polisario. Sursaut d'orgueil ou absence calculée pour réduire la portée de la réunion, toujours est-il que cette défection aura été sévèrement jugée dans les instances de l'OUA et même critiquée par l'USFP ainsi que sous le manteau par une grande partie de la classe politique marocaine.

Il faudra toute l'habileté du roi pour faire oublier cette nouvelle mala-

(11) Voir sur certains officiers, qui consacrent plus d'énergie à la conduite de leurs affaires qu'à celle de la guerre. P. BALTA « Le casse-tête sahraoui »; *Le Monde* 18/4/79.

(12) Les conditions d'existence difficile dans un environnement ingrat, l'insuffisance fréquente de munitions et l'absence de relève depuis 4 ans expliquent également les revers de l'armée marocaine dans ce conflit.

(13) Le texte « réaffirme le droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance » et invite le Maroc « à mettre fin à l'occupation du Sahara Occidental », reconnait le F. Polisario en tant que « représentant du peuple du Sahara Occidental » et recommande qu'à ce titre il participe pleinement à toute recherche d'une solution politique juste, durable et définitive de la question du Sahara occidental ». *Le Monde*, 11-12/11/79, p. 4.

dresse diplomatique, en rappelant que la détermination marocaine dans cette affaire saharienne ne repose pas seulement sur des raisons historiques mais aussi sur des raisons idéologiques et géo-politiques, notamment la défense de l'Occident en Afrique. En brandissant le spectre de la pénétration soviétique par Cubains et F. Polisario interposés, et en donnant ainsi à l'enjeu du conflit une dimension extra-nationale, le roi espère bien ébranler le comportement jusqu'ici effacé de ses alliés occidentaux pour l'aider à s'assurer en priorité le contrôle militaire du Sahara et partant à préserver toutes ses chances pour un éventuel règlement diplomatique.

II. – LES RÉPERCUSSIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DE LA CRISE SAHARIENNE

En dépit du lourd fardeau que représentait le Sahara pour les finances de l'Etat, le gouvernement marocain a toujours tenu à en faire un symbole pour justifier – dans son discours comme dans sa pratique – une politique de rigueur économique et financière et une politique de réduction des inégalités sociales. Assuré d'un large consensus national, et d'une confortable majorité parlementaire, le gouvernement Osman avait pu obtenir un certain répit social et un effort de solidarité exemplaire pour faire face aux dépenses de guerre sans stopper le programme d'investissements initié par les objectifs ambitieux et volontaristes du plan 1973-77 (14). Mais, à mesure que le conflit se prolongeait, le gouvernement n'a pu juguler les difficultés de l'économie marocaine, rongée par l'inflation, minée par la facture pétrolière et acculée à un déficit budgétaire sans cesse croissant. Les mesures d'austérité de juin 1978 et le Plan triennal de « consolidation » ont enrayé momentanément un engrenage pernicieux, sans parvenir toutefois à dissiper la crise de confiance des milieux patronaux (13) ni apaiser la fronde sociale qui agite la base des organisations politiques et syndicales et qui gagne progressivement les zones rurales.

Malmené sur le front saharien, le gouvernement marocain le sera également sur le front social, où les luttes vont s'intensifier et les arrêts de travail se multiplier.

En effet, commencée à l'automne 1978, la vague de grèves va s'amplifier à partir de janvier 1979, sous l'impulsion des secteurs les plus favorisés mais aussi les plus politisés : les 10 000 cheminots qui reprochent au gouvernement de ne pas respecter la convention signée sur les augmentations de salaires, paralysent le trafic du 4 au 19 janvier; puis c'est au tour des 17 000 employés de banque qui immobilisent 15 établissements et 300 succursales, suivis des postiers, du personnel des hôpitaux, de l'aviation civile, des dockers de Casablanca, des travailleurs du textile; viennent ensuite à plusieurs reprises et pour

(14) Cf. Chroniques Politiques Maroc, 1976 et 1977. *A.A.N.* 1976 et 1977.
(15) *Courrier Economique*, 30/1/79. « Une ambiance de crise ».

la première fois dans un contexte de grève générale les 60 000 enseignants du primaire et du secondaire suivis de ceux du supérieur.

Dans un premier temps, le gouvernement s'efforce par les médias et une campagne de presse habilement menée, de discréditer ces actions de grève, qualifiées d'inopportunes en période de guerre économique et territoriale, et de préparer l'opinion à une réglementation plus stricte du droit de grève dans certains secteurs. Même si certaines grèves ont été parrainées par les trois centrales syndicales, et si leurs motifs paraissent soutenus par quelques éléments de la coalition majoritaire, l'objectif visé par le gouvernement est d'isoler la CDT et de la mettre en quelque sorte au ban de la nation. Dans un second temps, le roi recommande à ses ministres de prendre des mesures pour renforcer le contrôle des prix et juguler l'inflation, et d'engager simultanément un dialogue avec les syndicats sur les revendications des différents secteurs « en tenant compte de la situation financière du pays. Mais dans le secteur de l'enseignement le mouvement se politise très vite au contact des retombées de la révolution iranienne; on se met à dénoncer la présence du Shah, alors hôte de Hassan II, et la « trahison » de Sadate à l'égard des Palestiniens. On n'hésite pas à dénoncer les espoirs illusoires du Sahara, ni à mettre en cause à travers un discours religieux la légitimité des monarchies. Le mouvement, soutenu par la CDT et conduit dans le calme, prend une telle ampleur que le pouvoir est amené à réagir en usant de la manière forte. De l'avis de très nombreux intéressés dont les témoignages se recoupent, l'intervention des forces de l'ordre a transformé cette grève en une « révolte sanglante » faisant quelques morts et plusieurs blessés. De très nombreuses arrestations ont été opérées dans les rangs du SNE et plusieurs responsables de ce syndicat rattaché à la CDT seront déférés devant les tribunaux et condamnés à des peines de prison ferme.

La vague reflue momentanément, mais le pouvoir veut éviter sur le front intérieur l'engrenage dangereux de la violence à un moment où il lui faut mobiliser toutes les forces nationales pour contrer les assauts du F. Polisario en plein territoire marocain. Après la manière forte, le roi choisit la voie de la concertation et du dialogue, et nomme le 22 mars un nouveau Premier ministre M. Maati Bouabid qui semble posséder quelques atouts personnels pour renouer le « pacte social » et pour endiguer le foisonnement des revendications économiques et sociales émanant de toutes les formations politiques (16). Ancien ministre de la Justice dans le précédent gouvernement, M. Maati Bouabid a déjà occupé dans les années 1958-60, le poste de ministre du travail et des questions sociales, et a consacré par la suite une grande partie de ses activités à ces questions, tant dans l'exercice de sa profession libérale que dans le cadre de la fonction publique. Il a par ailleurs conservé des liens amicaux avec l'UMT et l'UNFP bien que son engagement ministériel dans le gouvernement de A. Osman d'octobre 1977 lui ait valu d'être suspendu aussitôt de ce parti. De par son expérience, par ses attaches politiques et son talent d'avocat défenseur de causes difficiles, le nouveau Premier Ministre semblait donc bien armé pour

(16) L'USFP, le PPS, le PI et le RNI ont tour à tour et dans des termes assez proches réclamé l'application urgente d'une politique économique et sociale réduisant les inégalités.

faire aboutir la concertation engagée dans le domaine social. En outre, n'appartenant à aucune formation politique, sa désignation à la tête du gouvernement était présentée par le roi comme « un facteur fondamental pour la réalisation d'un équilibre et d'une solidarité gouvernementale »; ce qui confirmait d'une certaine manière l'existence de légères frictions au sein de la coalition majoritaire (PI – MP – RNI) et même l'apparition de certaines tensions au sein du Parti des Indépendants auquel M. Ahmed Osman, président du Mouvement, allait désormais se consacrer en priorité.

En dehors de la nomination comme Premier Ministre de Me Maati Bouabid qui conserve le portefeuille de la Justice, aucune grande surprise n'a marqué la composition du nouveau gouvernement. Quatre ministres (dont le ministre de l'Intérieur M. Benhima) et un secrétaire d'Etat quittent le gouvernement, deux nouveaux ministres y font leur entrée (dont M. A. Belkeziz à l'Information, un homme nouveau, jeune et qui a été doyen de la faculté de Droit de Rabat) tandis que cinq autres changent d'attributions. La structure est pratiquement identique à celle de l'équipe précédente, à l'exception de deux Secrétariats d'Etat auprès du Premier Ministre qui sont supprimés (Affaires économiques et Affaires générales); l'équilibre politique est également inchangé, le RNI disposant de dix postes (8 ministères et 2 secrétariats d'Etat) l'Istiqlal de huit (5 ministères et 3 secrétariat d'Etat) et le M P de quatre ministères techniques. Une nomination remarquée parmi les personnalités sans étiquette, celle de M. Driss Basri, promu Ministre de l'Intérieur et chargé de la Défense du territoire, et qui à ce titre est l'homme-charnière appelé à jouer un rôle important entre le gouvernement et le Conseil national de sécurité, également mis en place le 27 mars.

Décidé à accorder la priorité de son action aux secteurs social et économique et à poursuivre le dialogue avec le Patronat et les syndicats, le nouveau gouvernement se voit très vite confronté à une aggravation de la tension sociale, dans les secteurs de l'enseignement et de la santé où les mouvements de grève reprennent de l'ampleur. Dans les écoles et les lycées une grève est déclenchée les 10 et 11 avril par le SNE, en prélude à une série de mouvements tournants de 48 heures, pour appuyer des revendications professionnelles mais aussi pour demander « la libération de tous les détenus et l'arrêt des poursuites ». Cette grève provoque aussitôt de vives réactions dans la presse gouvernementale qui désapprouve ce mouvement anti-social alors que les négociations sont en cours et cet acte « anti-national » alors que l'heure est à la mobilisation générale; en outre, succédant aux grèves de février-mars, ces mouvements sont jugés préjudiciables aux élèves. La Fédération autonome de l'Enseignement proche du PI dénonce également l'attitude du SNE et mobilise les associations de parents pour contrecarrer la grève. Le pouvoir réagit aussitôt, usant tour à tour de la force et du droit à l'encontre des personnels grévistes et des organisations politiques et syndicales qui ont lancé et appuyé le mouvement : des milliers de personnes sont interpellées, malmenées physiquement et même torturées selon certaines sources (17), les sièges de l'USFP et de la CDT sont

(17) Comité de lutte contre la répression au Maroc. Cf. *Le Monde*, 13/4/79.

investis par la police, leurs journaux suspendus et 500 enseignants sont radiés par le Gouvernement sur la base de l'article 5 du Décret du 2/2/1958 (18), ce qui remettait à l'ordre du jour le problème de la compatibilité de ce texte avec l'article 14 de la Constitution de 1972 (19)... Plusieurs responsables de la CDT arrêtés au lendemain de cette grève, sont déférés devant les Tribunaux. La presse de l'USFP riposte durement, condamnant les atteintes à la liberté syndicale, et les méthodes arbitraires et répressives de ce nouveau gouvernement; des recours en justice sont introduits pour obtenir la réintégration des enseignants.

C'est donc dans un climat passablement tendu que le Premier Ministre annonce à la veille du 1er mai les mesures sociales adoptées par son gouvernement et qu'il a présentées comme le résultat du dialogue avec les syndicats : celles-ci portent notamment sur l'augmentation des salaires des employés tant dans le secteur privé que public (20). Parallèlement à ces hausses de salaires, M. Bouabid fait état de l'adoption prochaine d'autres mesures, conférant des avantages en matière de sécurité sociale et de logement, et de la création d'un Conseil Economique et Social. La plupart des partis politiques et les organisations syndicales ont approuvé ou assez bien accueilli ces mesures à l'exception de la CDT et de l'USFP qui les ont qualifiées de « dérisoires »; le patronat pour sa part a une fois de plus insisté sur la nécessité de contrôles sérieux sur les prix et les circuits de commercialisation pour faire cesser la spéculation et la fraude fiscale.

Deux jours après, le nouveau Premier Ministre présente son programme de gouvernement devant la Chambre des Représentants. Après un préambule consacré au Sahara dont la défense est considérée comme prioritaire, et après un appel à la consolidation du Front intérieur, M. Bouabid a présenté les grandes lignes de l'action gouvernementale sur le plan intérieur : comme le roi l'avait déjà annoncé dans son discours du 5 février sur la régionalisation, le pouvoir des collectivités locales sera renforcé afin de redresser les disparités entre les provinces et une enveloppe de 100 milliards de centimes sera affectée à ce programme; les mesures préconisées par le Plan Triennal (relance de l'emploi, lutte contre la hausse des prix et le gaspillage) seront maintenues et appliquées; afin de réduire le déséquilibre de la balance des paiements, des mesures d'économie d'énergie seront adoptées et la recherche de ressources énergétiques nationales renforcée; le secteur de l'agriculture, la réforme agraire, ainsi que l'exploitation des richesses halieutiques (la zone économique maritime du Maroc sera portée à 200 milles marins) constitueront des priorités gouvernementales; enfin le dialogue avec les syndicats sera poursuivi. S'agissant des problèmes de l'enseignement, le gouvernement mettra l'accent sur

(18) « Pour tous les personnels /du service public/ toute cessation concertée du service, tout acte collectif d'indiscipline caractérisé, pourra être sanctionné en dehors des garanties disciplinaires ». *B.O.*, 1958, p. 536.

(19) « Le droit de grève demeure garanti, une loi organique précisera les conditions et les formes dans lesquelles ce droit peut s'exercer ». *AAN*, 1972. *Doc.*

(20) Le SMIG est majoré de 40 % (30 % le 1er/5 et 10 % le 1/1/80), le SMAG est relevé de 40 % le 1er/5. Pour la fonction Publique, une augmentation de 15 % (10 % au 1er/5 et 5 % au 1/1/80) touchera les salaires les plus bas.

« l'arabisation considérée comme irréversible dans la réforme du système éducatif », sans négliger pour autant le développement de l'enseignement des langues étrangères qui « ouvrent aux étudiants les voies du progrès scientifique et technique ». Cette déclaration de politique générale est suivie d'un débat sans vote d'où il ressort, à côté des critiques de fond émanant de l'opposition, quelques interrogations lucides sur les capacités de l'Etat à concilier une économie de guerre avec une politique de progrès social, sans effectuer de profondes réformes touchant aux privilèges de certaines couches sociales.

Au milieu de l'année, la situation financière est telle que le gouvernement est amené à rectifier par Décret-Loi (21) la loi de Finances. Comme l'a expliqué M. Rerhaye dans sa conférence de presse (22), ces nouvelles mesures fiscales visent à couvrir des dépenses supplémentaires résultant essentiellement de l'augmentation récente des traitements, de la hausse des produits pétroliers récemment décidée par l'OPEP, et des « charges nécessaires au maintien et à la sauvegarde de l'intégrité territoriale ». Ce texte du 29 juin traduit, par le contenu de ses dispositions, un certain souci du gouvernement de ménager les couches sociales les plus modestes, en limitant la hausse des prix des produits de première nécessité et en augmentant l'imposition des classes aisées (23) et dans une moindre mesure, des classes moyennes; les activités, telles que l'agriculture, le tourisme, l'artisanat et le transport se trouvent relativement favorisés , tandis que les importations sont une fois de plus pénalisées, dans la perspective d'un redressement de la balance commerciale. Au Parlement qui tient sa session de printemps les clivages politiques s'effacent derrière les impératifs nationaux du moment, et aucune discordance véritable ne se fait jour dans les débats consacrés à l'affaire saharienne. Toutefois la tension remonte à l'occasion de questions d'intérêt local ou régional, très souvent liées à des préoccupations électoralistes et va atteindre son point fort lors de l'affaire des fuites du baccalauréat, qui va de nouveau polariser les oppositions partisanes. L'attitude maladroite de l'Istiqlal, notamment son entêtement à sous-estimer l'importance des fuites (24) a fait prendre à l'affaire des proportions politiques démesurées; au terme d'un débat assez houleux et dominé par un esprit de polémique, le Parlement a finalement rejeté les conclusions de la commission spécialement constituée, et maintenu l'examen au prix d'une correction vigilante et éclairée. A cette occasion, l'USFP a vivement pris à parti l'Istiqlal, auquel appartient le Ministère de l'Education, et au sein de la majorité le RNI et le MP n'ont pas toujours soutenu leur allié, allant même jusqu'à critiquer son attitude dans l'affaire et dans sa politique de l'enseignement.

L'adoption du collectif budgétaire lors de la session d'octobre a fait renaître également les clivages entre majorité et opposition, ainsi que les

(21) Voir infra *Rubrique Législative Maroc.*
(22) *Le Matin* et *Al Maghrib* 2/7 et 4/7.
(23) Dans une déclaration à la TV française le roi s'en est pris violemment après les « repus », les « nantis » et les « bourgeois », dénonçant tour à tour leurs privilèges insolents, leur égoïsme forcené et leur appétit de richesse.
(24) *Lamalif* (107), juin-juillet 1979.

frictions latentes au sein de la coalition gouvernementale. En effet si les Indépendants ont soutenu le rectificatif à la Loi de Finances, l'Istiqlal et le MP ont assorti leur appui de certaines remarques sur l'augmentation de la fiscalité indirecte et l'urgente nécessité d'une réforme fiscale s'inscrivant dans une nouvelle politique économique adaptée aux exigences de la situation de guerre. Le groupe USFP a durement critiqué ces mesures qualifiées de palliatifs à court terme, sans effet aucun sur l'engrenage inflationniste résultant des choix économiques suivis jusqu'ici, et n'a pas apprécié la procédure hâtive de présentation du texte gouvernemental.

Deux autres incidents ont émaillé les travaux de la session d'automne, dont cetains observateurs ont souligné une nouvelle fois la morosité (25). Le premier a même provoqué, en pleine séance, le retrait du groupe USFP pour protester contre le refus du Président de mentionner sur le procès verbal la demande d'« ouverture d'un débat général sur la situation dans les provinces sahariennes, la situation économique et sociale, et la campagne de répression ». L'USFP entendait ainsi réagir contre l'utilisation discriminatoire d'une procédure qui visait en fait à l'exclure de l'organisation des débats, alors que la veille elle avait permis de justifier l'intervention d'un député Istiqlalien. Le second a donné lieu à une vive altercation entre un député indépendant et un député USFP à propos du rapport de la Commission des Comptes du Parlement; le premier s'opposant à toute discussion et défendant le renvoi en Commission, le second voulant imposer un débat puisque le rapport faisait état de défaillances de gestion.

En dehors de ces quelques sujets de friction qui éclairent assez bien sur le ton et les limites des débats, le Parlement s'est installé dans un ronron quasi-permanent, gaspillant son énergie sur des textes de routine (26) sans rapport avec l'urgence ou la gravité des problèmes nationaux en suspens, et privilégiant le discours attentiste ou rassurant (27) au détriment de l'action cohérente et efficiente. A peine s'est-il fait l'écho de l'unanimité nationale sur la « marocanité » du Sahara, sans toujours parvenir à concrétiser la mobilisation de la société; ses fonctions de consultation et de contrôle sont dévoyées ou contournées, ses compétences non reconnues, son autonomie organisationnelle remise en cause (28), bref de l'avis d'observateurs assidus et éclairés (29), son rôle institutionnel loin de se tranformer au fil des ans tend à se figer en appuyant davantage la légitimité de l'Etat que les intérêts de la société qu'il est sensé représenter.

(25) M. CHAOUI : « Une session morose ». *Lamalif*, nov. 1979.

(26) Cf. infra *Rubrique Législative* Maroc.

(27) Au début de l'année, *Al Maghrib*, journal du RNI, s'était déjà livré à une violente attaque contre le Parlement, accusé d'ère devenu un « lieu de spectacle » réservé aux « vaines rhétoriques et aux idées puériles » ou encore aux « exercices de style et autres verbiages ».

(28) Dans une décision du 12 juillet la Chambre Constitutionnelle a refusé au Parlement toute compétence autonome dans l'établissement et la gestion de son budget, ainsi que le droit de constituer des commissions d'enquête et de contrôle dans l'exécution budgétaire. *BORM* (3492) 3/10/79.

(29) *Lamalif* (110), novembre 1979 : « Parler n'est pas mobiliser ».

Aussi, conscients de leurs limites dans leur emprise sur le pouvoir décisionnel ou convaincus de leur impuissance face à la bureaucratie, les parlementaires et notamment la majorité sont-ils de plus en plus nombreux à déserter le Parlement, comme en a témoigné le vote de la loi de Finances 1980 qui a été adopté par 140 voix contre 13, en présence donc de 153 représentants sur un total de 272.

A plan de l'activité législative, signalons entre autres textes, la parution de la loi portant création de la Cour des Comptes (29 bis) qui permet d'instaurer sur l'ensemble du secteur public un contrôle de caractère juridictionnel aussi large que complet. Jusqu'ici ce contrôle était inexistant, en dépit de la création en 1960 de la « commission nationale des comptes », faute de moyens et surtout de volonté politique de la part des pouvoirs publics. La Cour exerce trois types de contrôle : sur les comptes des comptables publics en émettant des arrêts de quitus, de mise en débet ou d'avance suivant des règles et procédures de jugement arrêtées par le texte; sur les ordonnateurs, à l'exception des ministres, par la voie du contrôle de discipline budgétaire et financière; enfin sur la gestion des entreprises publiques non seulement en contrôlant la régularité des opérations mais aussi en appréciant les réalisations des objectifs, les coûts y afférents, les moyens mis en œuvre, les prix adoptés et les résultats financiers. Les magistrats dont le statut est en voie d'adoption sont inamovibles. Les arrêts rendus par la cour sont soumis à la règle de double arrêt, provisoire et définitif, les arrêts définitifs étant susceptibles du pourvoi en cassation devant la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

III. – L'ACTIVITÉ INTERNE DES PARTIS

Au RNI, c'est après le changement gouvernemental et sous l'impulsion d'un Président officiellement plus disponible, que l'activité du parti a été relancée, visant essentiellement à mieux l'enraciner dans le pays, à mettre en place ses structures, et à donner plus d'élan à son expression politique, en somme donner suite aux principales résolutions de son congrès constitutif. A la lecture de ses quotidiens, le parti semble avoir largement atteint ses objectifs, si l'on en juge par les nombreux meetings qu'il a organisés et les sections régionales qu'il a installées dans le pays, ou encore par les fréquentes réunions de ses instances dirigeantes assorties régulièrement de prises de position sur toutes les grandes questions d'intérêt national. En dehors d'un soutien sans faille à la politique du gouvernement dans l'affaire saharienne, le Bureau exécutif du RNI n'a pas hésité à prendre ses distances à l'égard des incohérences ou des insuffisances de la politique économique et sociale mise en œuvre par le gouvernement pour être en mesure de relever les défis nationaux et internatio-

(29 bis) Dahir n° 1-79-175 du 14 sept. 1979. *BORM* (3490 bis), 20 sept. 1979.

naux (30). Sans nuire pour autant à la discipline majoritaire du groupe parlementaire, ses prises de position ont confirmé, au delà de la pure sensibilité nationaliste et du simple civisme, l'existence d'un courant réformateur qui pourrait bien, s'il n'était pas pris en compte, secouer la cohésion du mouvement.

Au Mouvement Populaire, l'exclusion le 12 octobre de 4 de ses membres (dont 3 députés) a suscité quelques remous au sein d'un parti qui avait déjà manifesté depuis son investiture gouvernementale certaines discordances dans les liaisons entre ses ministres et ses parlementaires. A l'origine de cette mesure, un rapport établi le 30 septembre par MM. Mohamed Moatassim (Professeur et membre du Comité Central), Driss Belhoucine (avocat), Yahia Ibn Toumert (fonctionnaire) et Mohamed Khadraoui (membre du comité central et du bureau politique) et adressé en premier lieu au secrétaire général, avant d'être diffusé à l'ensemble du Mouvement. Ce manifeste (31) qui s'appuie sur une analyse aussi minutieuse que critique du fonctionnement (ou plutôt du non-fonctionnement) du Parti depuis sa fondation, est un véritable réquisitoire contre l'actuel Ministre des PTT qui, selon les auteurs, en monopolisant tous les pouvoirs à la faveur de l'inorganisation chronique du Mouvement, a bloqué toute possibilité de dialogue et freiné toute tentative d'évolution doctrinale ou institutionnelle visant à consolider la formation, à le structurer et à régénérer son activité, à l'image d'un parti politique digne de ce nom.

Fronde d'intellectuels excédés par les caprices d'un autocrate, et obsédés par le redressement d'un parti en pleine décrépitude, ou simple prétexte de quelques cadres plus ou moins marginaux, transfuges en puissance ? Toujours est-il que la réaction ne s'est pas fait attendre sous la forme d'un communiqué d'exclusion émanant de M. Ahardane dix jours après la diffusion de ce « Manifeste », et laissant à penser que ce texte n'avait eu aucun effet sur les méthodes de fonctionnement du Parti. Dans une interview à *Al Asas*, le Secrétaire général déclara par ailleurs que cette mesure, loin de lui nuire, ne pouvait que servir la cause du Parti (32).

Du côté de l'opposition l'événement majeur aura été la tenue du 2e congrès du PPS, à Casablanca, du 23 au 25 février, en présence de 885 délégués et de nombreuses délégations d'invités tant étrangers que nationaux. Ce congrès a en effet été l'occasion pour le Parti de faire le point de ses analyses et ses positions, telles que les a présentées M. A. Yata dans un rapport-fleuve, qui a été repris dans les grandes lignes par la résolution politique. Sans rompre totalement avec le cadre théorique de ses précédentes analyses, avec ce qu'il comporte notamment d'affirmations péremptoires ou purement idéologiques, et

(30) Cf. à ce propos l'article de *Al Maghrib* « opérer les mutations qui s'imposent » qui reprend à l'occasion du débat sur la loi de Finances 80, les principales critiques du Bureau Exécutif en les illustrant de nombreux exemples sur le laxisme de l'Etat, le parasitisme de l'administration et les privilèges des entreprises publiques, alors que la situation de guerre et de crise appelle des sacrifices et des efforts de mobilisation dans tous les domaines et à tous les niveaux et une attitude exemplaire de la part de l'Etat.

(31) Cf. quelques extraits de ce texte in *Al Asas* (15), déc. 79.

(32) Voir pour cette interview : *Al Asas* (16) *janvier 1980.*

de positions volontaristes, le PPS ne semble pas avoir renouvelé fondamentalement ses thèses, mais s'est simplement attaché à les adapter à la situation (33). En effet, c'est dans la perspective d'une « nouvelle phase » de la « Révolution nationale démocratique » que le Parti situe ses analyses et son action, une phase « plus hardie, plus mobilisatrice » centrée sur la défense et le parachèvement de l'intégrité territoriale (Ceuta et Melilla), sur « le renforcement du front intérieur, l'élargissement des libertés démocratiques et la satisfaction des revendications urgentes de la classe ouvrière et de toutes les couches populaires ». Après avoir dressé un constat d'échec de la politique économique et sociale des gouvernements successifs, couronné par l'actuel plan triennal, le Parti rappelle les différentes mesures de son programme économique et social qui demeure pour l'essentiel inchangé par rapport à 1975 (34).

Au plan institutionnel, sans renier les aspects positifs du processus démocratique ni les « possibilités offertes par le texte constitutionnel, notamment en matière de responsabilité gouvernementale et de contrôle parlementaire », le parti réclame de plus amples garanties pour l'exercice des libertés publiques et individuelles, un allègement de la tutelle administrative et une plus grande indépendance de la magistrature. L'analyse des forces socio-politiques introduit pour justifier sa distinction des deux bourgeoisies (« bureaucratique » et « nationale ») des éléments d'évolution conjoncturelle qui ne paraissent pas suffisants pour repérer en théorie l'évolution structurelle et la dynamique sociale de la bourgeoisie ni pour fonder les regroupements ou les clivages politiques qui en sont l'expression. Se définissant toujours comme « l'avant-garde du Prolétariat », le PPS appelle à l'unité syndicale au sein de l'UMT, et à la constitution d'un Front national basé sur l'alliance de la classe ouvrière, de la paysannerie et de la petite bourgeoisie, sans oublier la « bourgeoisie nationale anti-impérialiste ». Ce Front qui recouvre les formations du PPS, de l'USFP et de l'UNFP est appelé à réaliser au sein d'un « gouvernement de coalition nationale homogène » les tâches de la « Révolution nationale démocratique », schéma élaboré au début des années 60 par la conférence des partis communistes et ouvriers, et que le PPS reprend comme lors de ses précédents congrès en soulignant les objectifs (comme l'unité territoriale et la défense du Sahara) et les conditions spécifiques de son application au contexte national marocain. Si les thèses adoptées par le congrès témoignent d'une très grande continuité dans la ligne politique du Parti, confortée par la réélection à l'unanimité de A. Yata, comme secrétaire général, l'analyse des statistiques sur la composition sociale de ce congrès fait apparaître un très net rajeunissement (55 % des délégués ont moins de 30 ans) et un profond renouvellement dans le recrutement du parti (86 % y ont adhéré après 1975), qui se sont traduits par l'élection au Comité Central de nombreux jeunes militants.

Les couches sociales comme la petite bourgeoisie intellectuelle et administrative (enseignants, étudiants, fonctionnaires) semblent toujours constituer

(33) M. CHAOUI : « Les thèses du PPS et les contingences de la situation », *Lamalif* (105), mars 1979 : 20-23.

(34) Cf. Chronique Politique et Documents Maroc. *A.A.N. 1975.*

l'implantation privilégiée du parti, puisqu'elles représentent 42,5 % des congressistes par rapport à la classe ouvrière qui en compte 32 % (y compris les immigrés).

En dehors de ce congrès, le PPS n'a pas manqué une occasion, tout comme l'USFP, pour critiquer dans ses instances nationales l'action diplomatique et militaire du gouvernement dans l'affaire saharienne. Sans jamais chercher à rompre l'unanimité nationale, ces deux partis ont tour à tour pressé le gouvernement de recourir à de nouvelles méthodes, et d'adopter des choix plus rigoureux et plus audacieux, sur le front national comme sur le front social, témoignant de la même volonté de relier le conflit à la situation interne du pays. Quelques divergences sont toutefois apparues entre les deux formations à propos des grèves tournantes des enseignants au printemps, le PPS voulant prendre ses distances à l'égard de la CDT, dont la création, largement facilitée par l'USFP a sapé le leadership de l'UMT, dans la reconstitution de « l'unité syndicale totale ». Cette lutte sourde entre les deux partis pour le «contrôle » des organisations syndicales s'est retrouvée lors du 6e congrès de l'UNEM, et a tourné à l'avantage de l'USFP qui a repris la majorité à la Commission Administrative et au Comité Exécutif du syndicat étudiant.

IV. – VERS UNE AMNISTIE GÉNÉRALE ?

A l'égard de l'extrême-gauche, le régime n'a pas semblé vouloir relâcher totalement l'étau de la répression qui enserre dans les prisons de Casablanca et de Kénitra quelques 600 militants dont certains, tels A. Laabi et A. Serfaty, arrêtés en 1972 et 1974 ont vu leur état de santé se dégrader considérablement. Pourtant et sans doute sous la pression des nombreux appels des partis et autres organisations progressistes en faveur de la libération des prisonniers politiques, le pouvoir a laissé percer, à travers la clémence de certains jugements, quelques signes de mansuétude, précurseurs de cette amnistie générale que lui seul est en mesure d'accorder au moment qu'il aura choisi. C'est ainsi que la Cour d'Appel de Rabat a annulé la condamnation de 138 militants à deux ans de prison supplémentaires pour outrage à magistrat, et que Moïse Benita et Sylvie Debus condamnés en octobre 1979 à six mois de prison par le Tribunal de Rabat pour « complicité d'évasion » de prisonniers d'extrême-gauche, ont été mis en liberté provisoire le 11 décembre. La presse officielle a fait par ailleurs une large place à l'Association marocaine des Droits de l'Homme en publiant ses statuts et son manifeste en faveur du respect des libertés publiques et des droits fondamentaux dans les pays arabes. Sa fondation a été saluée comme un événement d'autant plus important que de telles associations sont rares dans les Etats du Tiers Monde par rapport au nombre de détenus politiques...

∴

L'année 1979 aura été marquée, au delà du conflit saharien qui a encore largement dominé la scène politique et mobilisé tous les secteurs, par trois types de tensions :

• Tensions sociales, directement liées au poids financier de la guerre et à la nouvelle politique d'austérité mise en œuvre pour enrayer le déficit sans freiner la croissance : entreprise difficile qui n'a pas manqué de nourrir le mécontentement à la fois des couches populaires et de la bourgeoisie d'affaires, inhibée dans ses velléités expansionnistes par le dirigisme réglementaire d'un Etat qu'elle juge par ailleurs trop laxiste.

• Tensions politiques au sein de la majorité, et à l'intérieur de chacune de ses composantes, marquées par la dissidence de quelques parlementaires du Mouvement Populaire, les critiques suscitées par les maladresses de l'Istiqlal dans la gestion ministérielle des deux secteurs clés que représentent l'Enseignement et les Affaires Etrangères, et enfin la reprise en mains du RNI par A. Osman pour compenser les défaillances doctrinales et le pouvoir décisionnel du mouvement par la structuration régionale et locale du parti, propre à préserver son succès électoral et à contrer l'ascension manifeste de l'USFP dans tout le pays.

• Tensions religieuses enfin, véhiculées par la résonnance du « fait iranien », de la « révolution et de l'Islam iraniens », qui ont secoué à la fois la société marocaine, solidement imprégnée des valeurs religieuses, mais aussi la classe politique et le roi, attaché plus que tout autre à défendre son image de chef religieux et la légitimité de son pouvoir politique (35).

Les événements d'Iran ont en effet suscité au Maroc et comme dans d'autres pays musulmans, un réveil du fondamentalisme, qui était jusqu'ici marginal, dans un pays où l'Islam officiel est puissant et largement canalisé par le parti de l'Istiqlal associé au pouvoir. Recrutant dans le secteur de l'enseignement moderne, auprès des lycéens, et généralement des étudiants et enseignants littéraires, le mouvement intégriste a semblé au contact de l'influence iranienne prendre une certaine ampleur et une tournure plus radicale, comme en témoigne le courant d'idées animé par Abdeslam Yassine et véhiculé par la revue *Al Jamaa*. On trouve en effet dans les premiers numéros une constante glorification à la personne et à la mission exemplaire de Khomeiny et de la révolution iranienne dont il souhaite le succès pour l'ensemble du monde musulman, par opposition à tous ceux, tel Ataturk, le Shah, Sadate, dont les tentatives de laïcisation sont formellement condamnées. Or, le roi, à plusieurs reprises n'a pas caché son hostilité aux révolutionnaires iraniens, et à l'Islam de Khomeiny jugé comme un hérétique, ou un de ces inquiétants personnages qui s'entend bien à « mettre les diablotins dans les burnous... ». (37).

La Ligue des Oulémas lors de son congrès d'Oujda en mai, n'a pas semblé désavouer la révolution iranienne, si l'on en juge par son silence sur les

(35) *Voir supra* les développements de R. Leveau « Islam et contrôle politique au Maroc ».
(36) BP 765, Marrakech – Imprimerie «As Sahel », Av. A. Khattabi, Rabat.
(37) Conférence de presse du 16 mai – *Le Matin* – 17 mai 1979.

événements d'Iran et par ses recommandations dans les domaines culturel, religieux et familial. Auprès des Partis, l'Islam iranien a reçu un accueil plutôt favorable avec certaines réserves commandées par la prudence qui est habituellement observée à l'égard de tous les processus révolutionnaires. L'Istiqlal a adopté une position voisine de celle des Oulémas, et l'USFP a saisi l'occasion pour activer la réflexion autour des rapports entre Islam et modernité, Islam et pouvoir politique (38).

Autant dire que l'Islam, sous l'influence de la révolution iranienne, est revenu en 1979 au centre des préoccupations de la classe politique et qu'il est redevenu un enjeu important pour s'assurer le contrôle politique de la société. C'est ce qui explique sans doute l'attitude ambivalente de l'Istiqlal, à l'égard de ce renouveau islamique, la prudence raisonnée et relativement méfiante de l'USFP; c'est ce qui explique aussi le souci permanent de la Monarchie de ne pas perdre le leadership sur le terrain islamique et son engagement très marqué pour la cause palestinienne qu'a consacré la conférence des chefs d'Etat islamiques réunis à Fès. Sa désignation comme Président du Comité Al Qods, revêt en effet une tout autre dimension dès lors que le Souverain entend bien montrer par son action au service de Jérusalem et des Lieux Saints, que la cause palestinienne est le seul et véritable pôle de solidarité islamique. C'est aussi dans le même esprit, que le Maroc, souscrivant à la résolution de la conférence de Baghdad, condamnant l'Egypte à la suite des accords de Camp David, est allé jusqu'à rompre ses relations diplomatiques avec le Caire au début 1979.

Jean-Claude SANTUCCI

(38) Voir *Libération* (213) (214).